

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 10 mai 2017

M. Pierre Méthé  
Directeur Affaires institutionnelles  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3986-2016 Hydro-Québec - Demande d'approbation du Plan  
d'approvisionnement 2017-2026 / INFORMATIONS DU ROÉÉ POUR LA  
PLANIFICATION DE L'AUDIENCE  
N/D : 1001-100**

---

Cher M. Méthé,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) transmet les informations suivantes relatives à la planification de l'audience dans le dossier en rubrique, tel que requis par la Régie dans sa correspondance du 4 mai 2017 (A-0016).

- **Temps requis pour la présentation de la preuve**

Le ROÉÉ prévoit avoir besoin d'une période totale de 40 minutes pour la présentation de sa preuve.

- **Liste et la qualification des témoins**

Le ROÉÉ fera entendre un témoin ordinaire, M. Jean-Pierre Finet, analyste externe en énergie pour le Regroupement.

Le ROÉÉ ne dépose pas avec la présente correspondance de déclaration sous serment au soutien de sa preuve. Considérant qu'il sera nécessaire d'adopter la présentation de M. Finet durant les audiences, nous pensons qu'il sera plus efficace d'adopter l'ensemble de la preuve du ROÉÉ au même moment. Si la Régie le

préfère, il nous ferait plaisir de déposer une déclaration sous serment de M. Finet, le cas échéant.

- **Temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins ainsi que la répartition de ce temps entre les différents participants**

Le ROEÉ prévoit 75 minutes pour contre-interroger l'ensemble du panel d'Hydro-Québec. Comme Hydro-Québec n'indique pas les sujets et les documents qui seront traités spécifiquement par chacun des témoins, le ROEÉ se réserve le droit de contre-interroger tous les témoins d'Hydro-Québec.

De plus, le ROEÉ demande à la Régie de prévoir une période d'au plus 20 minutes pour contre-interroger les témoins du RNCREQ et l'expert M. Asa S. Hopkins. Sous réserve des témoignages en audience des autres intervenants, le ROEÉ ne prévoit pas les contre-interroger à ce stade-ci. Ceci étant dit, le ROEÉ demande à la Régie de conserver ses droits pour ce faire.

- **Temps prévu pour l'argumentation finale**

Le ROEÉ prévoit une période de 45 minutes pour son argumentation finale, mais note qu'Hydro-Québec n'a donné aucune information à cet égard dans sa lettre de planification des audiences (B-0060).

- **Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience**

Le ROEÉ ne prévoit pas soulever à ce stade-ci de moyen préliminaire.

Par contre, de l'avis du ROEÉ, les informations d'Hydro-Québec relatives à la planification de l'audience (B-0060) dans le présent dossier semblent incomplètes, ce qui compromet l'exercice de planification de l'audience des intervenants. En effet, dans sa correspondance du 8 mai 2017 (B-0060), Hydro-Québec indique le temps nécessaire à la présentation d'éléments spécifiques de sa preuve, sans toutefois donner d'indications sur les éléments spécifiques en question.

Il n'est pas non plus possible de savoir quels sont les sujets qui seront traités par les témoins d'Hydro-Québec, puisque ce n'est pas indiqué dans la lettre B-0060. De plus, Hydro-Québec n'indique pas le temps prévu pour son argumentation finale.

Par ailleurs, concernant la correspondance d'Hydro-Québec B-0059, le ROÉÉ soumet respectueusement que la question de la pertinence du balisage relatif aux coûts de fourniture en réseaux autonomes doit être traitée dans le cadre des audiences du présent dossier. Par contre, nous faisons valoir que la question des coûts de fourniture en réseaux autonomes ne doit pas être traitée comme un simple échange procédural et en argumentation. Nous soumettons plutôt qu'il serait nécessaire d'entendre et d'interroger brièvement les témoins d'Hydro-Québec sur cette question de manière à la traiter convenablement.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, monsieur Méthé, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

par : Franklin S. Gertler, avocat  
[franklin@gertlerlex.ca](mailto:franklin@gertlerlex.ca)

FSG/na  
cc: (courriel seulement)  
Me Éric Fraser, Hydro-Québec  
Me Simon Turmel, Hydro-Québec  
J.-P. Finet, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordinatrice ROÉÉ